

*Questions orales*

Il y a près de sept ans, en juin 1986, au cours de la 33<sup>e</sup> législature, le Parlement, avec l'appui de tous les partis, a adopté le projet de loi C-45 mettant ainsi en vigueur la Loi sur les relations de travail au Parlement, qui étendait simplement aux employés qui travaillent sur la colline du Parlement les droits fondamentaux en matière de conditions de travail décentes ainsi que les lois sur la santé et la sécurité dont bénéficient tous les autres fonctionnaires fédéraux.

Près de sept ans et une élection ont passé depuis que la sanction royale a été donnée. Pourtant, le Cabinet n'a pas encore promulgué les articles essentiels de cette loi, soit les parties II et III. Ma question est la suivante: Le gouvernement va-t-il promulguer cette importante mesure législative d'ici la fin de la législature? Quand donc se décidera-t-il à mettre un terme à cette injustice manifeste que continuent de subir ceux qui nous servent ici?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, le gouvernement, je le déclare en son nom, n'est pas responsable de ce retard. Cette affaire concerne exclusivement la Chambre des communes, les employés de la Chambre des communes et le personnel des députés.

Certains aspects de cette mesure imposeraient des exigences à des députés qui hésitent à s'y conformer. Or, la meilleure place pour en discuter, c'est au Bureau de régie interne. Je m'engage à communiquer les préoccupations du député au Bureau.

**M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke):** Monsieur le Président, après sept ans, je trouve, et les employés du Parlement en conviendront certainement, que la réponse est absolument farfelue.

Les employés dont il est question ne font pas que travailler directement pour les députés, mais ce sont tous ceux, syndiqués ou non, qui travaillent pour la Chambre des communes, à titre d'agents de sécurité, d'éboueurs, de cuisiniers ou que sais-je. Sûrement, s'il fallait procéder à un processus de consultation, ces employés, comme tous les Canadiens d'ailleurs—qui, je dois l'admettre, s'attendent à ce que la machine gouvernementale tourne au ralenti, surtout dans le cas du gouvernement actuel—ont le droit de penser que des consultations et une mesure quelconque exigent moins de sept ans. C'est une injustice flagrante.

• (1445)

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il encore rien fait? Pour quelle raison? Saviez-vous ce que vous faisiez à l'époque ou ignorez-vous ce que vous faites maintenant?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Le député était peut-être en train de répéter sa question supplémentaire, de sorte qu'il n'a pas entendu ma réponse à sa première question.

Cette affaire ne relève pas du gouvernement. Elle relève de la Chambre des communes. Il y a une distinction. Le Bureau de régie interne est responsable de cette affaire et au Bureau, il y a un représentant du parti du député. Si cette affaire scandalisait tellement le caucus néo-démocrate pendant toutes ces années, comment se fait-il que ce représentant n'ait jamais soulevé la question?

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE AÉRIENNE**

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, en décembre dernier, le ministre des Transports a promis en Chambre qu'il présenterait, au début du mois de février, un plan pour stabiliser l'industrie aérienne. C'est aujourd'hui le 23 mars, et étant donné que Canadien International et Air Canada ont subi des pertes exceptionnelles en 1992 et que Nationair a maintenant besoin de la protection de ses créanciers, est-ce que le ministre est enfin prêt à annoncer des mesures pour stabiliser une industrie aérienne qui est au bord du précipice?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, l'honorable collègue d'en face se rappellera sûrement que j'ai informé la Chambre, en novembre, que si les compagnies aériennes ne s'imposaient pas elles-mêmes la discipline requise pour revenir à un niveau de profitabilité, que nous interviendrions en proposant des méthodes de recalibration à cette Chambre.

Depuis cette date, les deux compagnies aériennes ont annoncé des réductions de leur capacité qui sont de nature à améliorer leur situation. Nous poursuivons l'examen des différentes options qui seraient disponibles pour corriger la situation si les compagnies ne continuent pas dans la même direction.

[Traduction]

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, nous avons, dans les transports aériens, beaucoup d'ex-